

Décision 2015-33 en date du 26 mai portant sur les missions A'DAP concernant les bâtiments publics.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

✦ **Ghina HACHEM ELRAWAS - Architecte** 41000 Blois

Coût global de la prestation TTC : 4 600,00 €

3 –AGGLOPOLYS : Pacte financier

Dans le contexte de réduction des concours de l'État aux collectivités locales, le bureau communautaire a entrepris, dès son installation, l'élaboration d'un programme pluriannuel d'investissement.

Conçu à l'échelle du mandat, ce document cadre vise à arrêter les priorités en matière de dépenses d'équipement et à conférer ainsi visibilité et stabilité à l'action publique sur une durée longue.

Par un jeu itératif entre la construction de ce programme et l'ajustement de la prospective financière le bureau communautaire a interrogé la capacité d'Agglopolys à porter son ambition d'équipement pour le territoire.

Dans la recherche d'un dosage équilibré, plusieurs combinaisons des principaux paramètres de financement ont été testées :

- La pression fiscale sur les ménages et les entreprises
- La redistribution en direction des communes (dotation de solidarité communautaire)
- Le recours à l'endettement
- La politique tarifaire du service d'assainissement collectif.

Cette démarche a permis de conclure à la faisabilité, sur la période 2015-2019, d'un programme de 71 M€ centré sur le développement économique, l'habitat et la création d'équipements communautaires structurants, réparti entre les différents budgets communautaires :

- 51,3 M€ sur le budget principal
- 4,5 M€ sur le budget des transports
- 3 M€ sur le budget des déchets ménagers
- 12 M€ sur le budget assainissement collectif.

Ce plan volontaire peut être conduit tout en garantissant la stabilité fiscale, en préservant le niveau de redistribution vers les communes (maintien de la DSC), en respectant la politique de convergence tarifaire adoptée en 2012 pour le service de l'assainissement (tarif cible de 1,59 € par m³ en 2027) et en contenant les ratios d'endettement d'Agglopolys dans des limites raisonnables (capacité de désendettement du budget principal voisine de 10 années en 2019).

Un très large consensus s'est exprimé sur ces propositions lors du débat d'orientations budgétaires en janvier dernier.

S'agissant plus particulièrement des relations financières entre Agglopolys et ses communes, les bases d'un pacte financier ont été proposées lors de ce débat :

1. Pas de recours à des hausses de fiscalité sur les ménages pour la part relevant d'Agglopolys.
2. Garantie du maintien d'un montant de Dotation de Solidarité Communautaire reversé aux communes identique à celui de l'exercice 2014.
3. Captation au niveau communautaire de toute progression future du montant net (solde positif après prélèvement) reversé à l'Ensemble Intercommunal formé par Agglopolys et ses communes membres en provenance du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), étant entendu que tout retrait constaté de ce montant net reversé par rapport au niveau 2014 invaliderait ce scénario financier.

La mise en œuvre de ce dernier point nécessite de recourir aux mécanismes de répartitions dites libres détaillés aux articles L. 2336-3 II 2° et L. 2336-5 II 2° du Code Général des Collectivités Territoriales et prévoyant des délibérations concordantes, prises avant le 30 juin de l'année de répartition, du conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers et des conseils municipaux des communes membres.

Vu les articles L. 2336-1 et suivants du Code Général des Collectivité Territoriales ;
Vu les articles R. 2336-1 et suivants du Code Général des Collectivité Territoriales ;
Vu l'article 1609 nonies C VI du Code Général des Impôts ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les trois grands principes du pacte financier et fiscal entre Agglopolys et ses communes membres débattus entre conseillers communautaires lors des orientations budgétaires pour 2015 en janvier dernier :

1. Gel des taux de la fiscalité directe sur les ménages et les entreprises pour la part levée par Agglopolys ;
2. Garantie d'un montant individuel de Dotation de Solidarité Communautaire servi à chaque commune égal au montant calculé en 2014 ;
3. Conservation par Agglopolys de toute augmentation future du montant net (solde positif après prélèvement) du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) dont bénéficierait l'Ensemble Intercommunal par rapport au niveau 2014.

- **valide** le recours en 2015 à un mode libre de répartition du prélèvement du FPIC tel que prévu à l'article L. 2336-3 II 2° du CGCT :

La contribution d'Agglopolys correspond à la totalité (100%) du prélèvement calculé pour l'ensemble intercommunal. La contribution des communes membres est nulle.

- **valide** le recours en 2015 à un mode libre de répartition de l'attribution du FPIC tel que prévu à l'article L. 2336-5 II 2° du CGCT :

La part des communes dans l'attribution totale calculée pour l'Ensemble Intercommunal est figée à 1 121 343 €.

La répartition de cette part entre communes membres est identique à celle opérée en 2014 :

Code INSEE	Communes	Attribution
41040	LA CHAPELLE VENDOMOISE	7 039,00
41055	CHOUZY SUR CISSE	23 022,00
41091	FOSSE	10 321,00
41101	HERBAULT	17 277,00
41109	LANDES LE GAULOIS	10 328,00
41128	MAROLLES	9 605,00
41142	MOLINEUF	11 309,00
41223	SAINT-LUBIN-EN-VERGONNOIS	9 693,00
41230	SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY	24 301,00
41276	VILLEBAROU	20 005,00

L'attribution revenant à Agglopolys est égale à la différence entre le montant total de l'attribution de l'Ensemble Intercommunal et la part des communes ainsi figée à **1 121 343 €**.

- **approuve** une répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire servie aux communes en 2015 identique à celle de l'exercice 2014 :

Communes	DSC 2015	Communes	DSC 2015
LA CHAPELLE VENDOMOISE	16 485	MAROLLES	20 248
CHOUZY SUR CISSE	42 021	MOLINEUF	18 270
FOSSE	24 192	SAINT LUBIN EN VERGONNOIS	19 781
HERBAULT	27 596	SAINT SULPICE DE POMMERAY	56 716
LANDES LE GAULOIS	15 561	VILLEBAROU	56 154

La répartition des attributions aux communes (tableau complet) est consultable en Mairie.

4 – AFFAIRES FINANCIERES : Demande de remise gracieuse sur loyer rue du Haut Bourg

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de remise gracieuse sur loyer pour les désagréments subis au niveau du chauffage.

En effet, à la suite d'une panne de sa chaudière et des aléas liés à sa réparation, Madame Lagueunière, locataire au 2 rue du Haut Bourg, n'a pas pu occuper son logement pendant plus d'une semaine (grosse période hivernale).

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réduire son loyer du mois de juillet de 150€. Celui-ci sera donc de 455,25€.

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

5 – SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Tarif mini-camps

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Service Enfance Jeunesse souhaite organiser 4 mini-camps composés de 12 enfants et 2 adultes chacun. Cette année, l'hébergement aura lieu au camping municipal « les chênes » de Valençay, toujours autour d'activités pédagogiques et sportives en milieu naturel.

Après participation de la Commune et de la Caisse d'Allocations Familiales, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la participation des familles par enfant comme suit :

- Enfants de St-Sulpice-de-Pommeray, de Fossé, de St-Bohaire, de St-Lubin-en-Vergonnois et de la Chapelle Vendômoise

Tranche 1 :	90,00 €
Tranche 2 :	105,00 €
Tranche 3 :	115,00 €
Tranche 4 :	125,00 €

- Enfants Hors commune

Tranche 1 :	125,00 €
Tranche 2 :	135,00 €
Tranche 3 :	145,00 €
Tranche 4 :	155,00 €



✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

Tarif nuitée été 2015

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Service Enfance Jeunesse souhaite organiser une « nuitée des indiens ». Cette nuitée sera ouverte à 24 enfants de 5 et 6 ans révolus ainsi qu'à des enfants de 7 ans non partants en mini-camps. Ils seront encadrés par le personnel du centre et accompagnés de 1 ou 2 parents bénévoles.

A la vue des charges engagées dans ce projet (repas, électricité, frais de personnel..), Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la participation des familles par enfant comme suit :

- Enfants de St-Sulpice-de-Pommeray, de Fossé, de St-Bohaire, de St-Lubin-en-Vergonnois et de la Chapelle Vendômoise

Tranche 1 :	5,50 €
Tranche 2 :	6,00 €
Tranche 3 :	6,50 €
Tranche 4 :	7,00 €



- Enfants Hors commune

Tranche 1 :	7,00 €
Tranche 2 :	7,50 €
Tranche 3 :	8,00 €
Tranche 4 :	8,50 €

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**



6 – NETTOYONS LA NATURE, 18^{ème} EDITION

En collaboration avec l'école élémentaire, la Mairie participera à la 18^{ème} édition de l'opération « Nettoyons la Nature » et invite tous les Conseillers à se joindre à cet événement le vendredi 25 septembre 2015 à 13h30. Une information dans le Petit Bavard sera faite début septembre pour inviter également la population.



7 – FETE AU VILLAGE (information)

Madame DESSITE énumère succinctement le programme de la fête au village, un Petit Bavard spécial fête au village a été distribué. Un appel aux volontaires est fait pour :

- Le samedi 13 juin à 7h30 = montage des stands,
- Le dimanche à partir de 18h-18h30 = démontage des stands.

Il a été annoncé, dans le Petit Bavard, une kermesse le samedi 13 juin dans la cour de l'école élémentaire organisée par l'APADES. Celle-ci pourrait être annulée faute de bénévoles. Une réunion a lieu prochainement pour décider de la suite à donner à ce projet.

M. CAILLAULT demande pourquoi ne pas organiser une fête de l'école au lieu d'une Kermesse.

Mme DESSITE lui indique que la Kermesse est organisée par l'APADES, que les parents des enfants de l'école doivent s'investir. Les enseignants ne souhaitent plus organiser de fête d'école.

Mme NOLIERE demande les dépenses supportées par la Mairie pour la fête au village.

Mme DESSITE lui donne quelques chiffres. Le feu d'artifice : 2 900€ ttc, le gardiennage : 150€ ttc, la banda : 350€ ttc, la location des stands à St-Lubin 200€ ttc et les achats à la supérette.

Un point financier sera transmis au cours du bilan de la fête au village.

M.CAILLAULT demande que les horaires de tonte soient remis sur un Petit Bavard.
M. CHARRET en profite pour signaler de nouveaux horaires pour le dépôt dans les points de tri sélectif (plus de dépôt de verre le dimanche après midi).

8 – COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Assainissement, Voirie, Infrastructure (M. CHARRET du 22/05)

Il est prévu une station d'épuration neuve à Saint-Cyr du Gault.
Le marquage au sol entre Saint-Sulpice-de-Pommeray et Fossé est programmé.
Agglopolys doit ré-intervenir sur la réparation des rondins sur la RD32 ainsi que sur les plots fluorescents.
Construction de logements locatifs à la Treille : le terrassement et semelle sont terminés.

Route de Fossé : un poteau électrique penche et certains riverains doutent de sa stabilité. ERDF a indiqué au riverain propriétaire du terrain dans lequel il y a le poteau, qu'il ne tombera pas et qu'il pourra être supprimé lors de l'enfouissement des réseaux de la route de Fossé.

Aménagement & sécurité : Le Comité Voirie se réunit le 2 juin avec les riverains de la rue des Blés d'Or et des Tournesols, pour voir quel serait l'aménagement le plus adapté pour réduire la vitesse de la rue des Blés d'Or.

Travaux en cours (M. JAVARY)

Le Pôle Santé : les travaux vont débuter la 2^{ème} quinzaine de juin.
La Mairie : ils ont abattu les cloisons, enlevé le carrelage et le plancher.

Stratégie économique, emploi, enseignement supérieur (Mme NOLIERE du 19/05)

Agglopolys a acquis auprès de la SAFER deux parcelles agricoles à St-Lubin-en-Vergonnois pour les mettre en location (éleveur de St-Lubin) pour la sauvegarde de l'agriculture).

L'ancienne entreprise Team Partners qui avait été rachetée par le groupe Everiaz a fermé ses portes, environ 127 emplois supprimés.

9 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ▶ Madame le Maire informe le Conseil Municipal :
 - la cérémonie du 18 juin se déroulera à Chambon-sur-Cisse à 18h.
 - le 30 juin à 16h45, remise des prix aux CM2.
 - P'tites Randos du 1^{er} au 3 juin.
 - Le 5 juin à 19h, vernissage de l'exposition à la Bibliothèque.
 - Le 26 juin à 18h30, salle de l'Ardoise, cérémonie des nouveaux habitants.
 - Le 22 juin à 11h, signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine.
- ▶ Mme NOLIERE, pour le compte de M. RICHER : fleurissement de la commune, les administrés doivent s'inscrire pour y participer « ça change par rapport aux autres années ».
M. CHARRET indique que la Municipalité a pris exemple sur une autre commune et souhaite récompenser les personnes qui sont vraiment intéressées de participer au concours.
M. RICHER indique que certaines communes offrent aux lauréats un chèque cadeau.

M. CHARRET signale que la commune n'a pas encore statué sur la récompense mais l'année dernière une plante avait été offerte.

- Mme NOLIERE indique que le chantier de construction de la société TESTARD a été vandalisé.

M. JAVARY répond que cela s'est déjà produit deux fois depuis le début des travaux. Les pneus des engins ont été enlevés ou crevés. Les gendarmes et la police font des rondes.

- Mme NOLIERE, pour le compte de M. RICHER : Pourquoi la commune ne prend pas le terreau à Val'Eco ?

Mme le Maire indique que ce n'est pas du terreau mais du compost. Dans le terreau que la commune achète, il y a déjà de l'engrais et un « retardateur » de sécheresse.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 6 juillet 2015
à 20h00
Salle des Fêtes